



**DELIBERATION
du
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 080-218006450-20260429-D_2026_04_585-DE



SEANCE DU 29 AVRIL 2026

Date de la convocation
14/04/2026

Membres en exercice
29

Membres présents
23

Membres représentés
06

Membres
absents/excusés

Nombre de suffrages
exprimés
29

L'an deux mille vingt-six le 29 avril à 18h, le Conseil municipal de la commune de Roye légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier VALIN conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Olivier VALIN, Corinne FROMENTIN, Bruno THOREL, Claire MIGNET, Géraldine SKRZYNSKI, Aurélie DA SILVA, Fabrice FROMENTIN, Ludivine GOY, Corentin THOREL, Eric GUIBON, Carole CHEVALIER, Emmanuel VANGHELUÉ, Fabienne SOMMERMONT, Hervé LAMBELIN, Freddy DEMOEN, Frédérique PLET, Jean-Pierre RAMU, Delphine DELANNOY, Loïc CARETTE, Sophie SOUFFLET, Yohann WILLMANN, Olivier DEVILLERS
Grégory BOSCO.

ABSENTS REPRESENTES :

Robert DORIGO donne pouvoir à Mme Corinne FROMENTIN
Marilou CHEVALIER donne pouvoir à Mme Carole CHEVALIER
Frédéric LEGUAY donne pouvoir à Mme Claire MIGNET
Anne CHELLÉ donne pouvoir à Mme Frédérique PLET
Salima TIDDARI donne pouvoir à Delphine DELANNOY
Marie-Laure BITZ donne pouvoir à Géraldine SKRYNSKI

A été nommée secrétaire : Madame Claire MIGNET

D2026-04-586

CCAS - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - 2026

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de fonctionnement au Budget CCAS.

Le montant maximum proposé pour l'année 2026 est de 230 000.00 €

Après en avoir délibéré par 23 voix pour et 6 voix contre des membres présents et représentés, le Conseil décide :

- d'allouer au CCAS une subvention de fonctionnement maximum pour l'année 2026 de 230 000.00 €
- d'inscrire les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice courant
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Exécution de la délibération :

(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le 30/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Somme le 04/05/2026
Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Le Maire, Olivier VALIN



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le



ID : 080-218006450-20260429-D_2026_04_585-DE